

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

Ordre du jour : **Urbanisme**
 Modification des statuts de la CCVU – Article 4 – Compétences (PLUi)
 Projet Pont Fornant
 Personnel : délibération à prendre sur les autorisations d’absence
 Décision Modificative n° 1 du budget principal 2015
 Trottoirs : avenant de travaux supplémentaires
 Travaux de voirie au cimetière
 Questions diverses

Par suite d’une convocation en date du 31 août 2015, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 11 septembre 2015 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, André MORARD, Anne-Marie BAUDET, Jacques MENU, Thierry MERLE, Laëtitia SEBERT, Lydie GALL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Patrice GAILLARD (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT), Jean-Claude TIMMERMAN (a donné pouvoir à Lydie GALL)

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil.
A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 10 juillet 2015.

Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d’urbanisme déposés et rappelle à l’assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Modification des statuts de la CCVU – Article 4 – Compétences (PLUi)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-17, L 5211-20 et L 5214-16-IV,

VU l’arrêté préfectoral n° 2003-2888 du 19 décembre 2003 portant création de la Communauté de Communes du Val des Usse,

VU les arrêtés préfectoraux n° 2006-119 du 20 janvier 2006, n° 2006-2381 du 23 octobre 2006, n° 2013079-0001 du 20 mars 2013, n° 2013213-0008 du 1er août 2013, n° 2014051-0016 du 20 février 2014 et n°2015029-0025 du 29 janvier 2015 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val des Usse,

VU la loi ALUR du 24/03/2014 permettant notamment la prise de compétence du PLU Intercommunal avant la date du transfert automatique prévu le 27/03/2017

VU la délibération n° 2015/07/01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val des Usse en date du 20 juillet 2015 portant élargissement des compétences de la CCVU,

Il est proposé aux Communes membres d’adopter les modifications statutaires suivantes :

Ajout d’une compétence dans le cadre des « compétences obligatoire », comme suit :

1^{er} groupe : Aménagement de l’Espace :

- Participation à l’élaboration et la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Etude, création et gestion de zones à vocation économique supérieures à 5 000m²
- Etudes et réflexions sur l’assainissement du territoire
- Définition et mise en œuvre d’une politique de réserves foncières

- Politiques contractuelles territoriales : réalisation et suivi du Contrat Global de Développement
- Aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels dans le centre Jean XXIII (salle de projection et d'animations)
- **PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la modification de l'article 4 (« compétences ») des statuts de la Communauté de Communes du Val des Usses telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Projet Pont Fornant

Deux propositions ont été présentées par Monsieur le Maire à l'assemblée :

1°) L'avant-projet SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain). Cette ébauche comporte 11 logements et 4 villas. La commission rencontrera prochainement le conseil départemental pour étudier l'accès.

2°) Lecture du courrier de Monsieur le Vice-Président du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) : le CIAS recherche un terrain pour délocaliser l'Ehpad de Frangy. Monsieur le Maire propose au conseil d'accueillir l'Ehpad au Pont Fornant. Après débat, le conseil accepte cette proposition avec 11 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre. Il a été néanmoins souligné qu'il était dommage que l'échéance pour donner réponse au CIAS soit si courte (30 septembre 2015) ; M VUICHARD ajoute que le projet de rénovation de l'Ehpad de Frangy date de plusieurs années.

Personnel : délibération à prendre sur les autorisations d'absence

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984, et notamment l'article 59, qui prévoit l'octroi d'autorisations d'absence à l'occasion d'évènements familiaux,

Vu l'absence de décret d'application,

Les durées de ces autorisations d'absence doivent être déterminées par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de retenir la liste des autorisations d'absence établie par le Centre de Gestion de Haute-Savoie et approuvée par le Comité Technique placé auprès du CDG 74 dans sa séance du 1^{er} juillet 2015, soient :

Mariage ou PACS de l'agent : 5 jours*

Mariage d'un enfant de l'agent : 2 jours*

Décès, maladie grave du conjoint, du (ou des) enfant(s) : 5 jours*

Décès, maladie grave des père, mère, frère(s) ou sœur(s) de l'agent : 3 jours*

Décès des grands-parents et beaux-parents de l'agent : 1 jour*

*jours ouvrables auxquels il est possible d'ajouter des délais de route dans la limite de 48 heures en fonction de l'éloignement.

Autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde : 1 fois les obligations de services + 1 jour (par famille et décompte en année civile).

Ces autorisations d'absence seront consenties aux fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer les différentes autorisations d'absence énumérées ci-dessus et validé par le Comité Technique placé auprès du CDG 74 en date du 1^{er} juillet 2015.

Décision Modificative n° 1 du budget principal 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les mouvements budgétaires suivants :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article 2051	+ 88.00 €		
Article 2151	-2 088.00 €		
Article 2188	+ 2 000.00 €		
<i>Total</i>	<i>0€</i>	<i>Total</i>	<i>0 €</i>

Trottoirs : avenant de travaux supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle les travaux de sécurisation du chef-lieu et du Chatelard, et plus particulièrement le marché de travaux signé avec l'entreprise DUCLOS TP pour un montant de 247 960.00 € HT.

Il rappelle la décision du Conseil Départemental, en cours de chantier, de prendre à sa charge les enrobés de la RD 158 situé au hameau du Chatelard puis de rétrocéder ensuite cette route à la commune.

Il rappelle que cette décision a induit des contraintes supplémentaires à la commune :

- Une largeur de chaussée de 5.50 m (initialement prévue à 5.00 m) ;
- La création d'une chicane en entrée de hameau afin d'améliorer la sécurité ;
- La pose de bordures supplémentaires pour sécuriser les piétons.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 45 963.40 € HT, soit + 18.54 % du marché initial.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide les travaux supplémentaires à intervenir au marché de travaux de l'entreprise DUCLOS TP pour un montant de 45 963.40 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à finaliser cette opération.

Travaux de voirie au cimetière

Suite à la réfection de la toiture de la chapelle pour la récupération des eaux pluviales, les allées ont été endommagées. La société COLAS située à SILLINGY (74331) propose la reprise de l'enrobé dans les allées du cimetière pour 3 410 euros HT.

Monsieur le Maire ajoute que la route des Hameaux entre les deux ponts est détériorée et qu'il est nécessaire d'y remédier. La Société COLAS propose de réparer les dommages pour 5.380 euros HT. Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour ces deux propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

Questions diverses

Cession gratuite de la parcelle B 1010 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les consorts BAUDET René proposent de céder gratuitement à la commune de Minzier la parcelle cadastrée B 1010 lieudit «Minzier» d'une contenance de 07 centiares.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide**, à l'unanimité, la proposition faite par les consorts René BAUDET concernant la cession gratuite de la parcelle B 1010 lieudit «Minzier » d'une contenance de 07 centiares au profit de la commune de Minzier
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction. Précision est ici faite que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Attribution de l'appartement n°4 sis 20 route de l'Ecule :

Melle Anaïs DUJARDIN a demandé de quitter l'appartement n°4 situé 20 route de l'Ecule à MINZIER le 30 novembre 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement à M Thierry MERLE pour un montant mensuel de 464 € et des charges mensuelles à hauteur de 13 € à compter du 1^{er} décembre 2015. Etant précisé que M Thierry MERLE déménage de l'appartement situé 130 route du Pont Fornant à MINZIER le 30 novembre 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition. L'appartement n° 4 situé 20 route de l'Ecule à MINZIER sera donc loué à M Thierry MERLE à compter du 1^{er} décembre 2015 pour un loyer mensuel de 464 € et des charges mensuelles à hauteur de 13 €.

Rapport du radar pédagogique : Après lecture des données, le conseil municipal souhaite que ce rapport soit communiqué à la gendarmerie.

Sortie organisée par l'office du tourisme : Lydie GALL rappelle que la sortie BRESSE ET DOMBES a lieu le 18 octobre prochain et que la date d'inscription est prolongée jusqu'au 30 septembre 2015.

18 ème édition de la Senegazelle : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association COURIR POUR ECRIRE située à MARLIOZ (74270) participe à la course à pied à but humanitaire « Senegazelle » organisée du 6 au 14/02/2016 à SIMAL par l'association « Bretagne-Outdoor » en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale du Sénégal et propose de faire un don à l'association COURIR POUR ECRIRE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 100 euros à l'association COURIR POUR ECRIRE située à MARLIOZ (74270).

CIEL (site du sidépage) : Une sortie des élus est prévue samedi 28 novembre à 10 h pour la visite du CIEL à Bellegarde sur Valserine.

Apéro citoyen : Monsieur André MORARD fait un bilan positif de la journée et tout particulièrement de la randonnée (40 participants). Il suggère d'organiser un ravitaillement l'année prochaine.

Parcours santé : Mme Lydie GALL propose de faire connaître le parcours santé de la Pierre 33 dans le prochain Minziérois et d'organiser un état des lieux pour prévoir l'entretien et la pose de panneaux.

Site internet : Le nouveau site est en ligne. La commission communication a décidé de mettre une photo portrait de chaque membre du conseil plutôt qu'une photo de groupe.

Téléthon : Intervention de M. Jacques VUICHARD. La journée aura lieu le 5 décembre prochain, il est prévu : un repas à midi, une buvette, un comte à la bibliothèque, des animations le soir, le passage du char Telethon'Usses vers 12 h 30, un défi sportif près de la salle Métendier à Frangy. Un appel aux idées est lancé pour d'autres actions.

Le projet de la maison de santé à FRANGY : M. VUICHARD informe que le projet est relancé. Une réunion est prévue avec le CAUE courant septembre. La démolition et le désamiantage de l'ancienne caserne des pompiers sont prévus avant la fin de l'année.

SMECRU : Un compte-rendu concernant la réunion du 9 septembre dernier à CRUSEILLES pour la protection des Usses sera transmis prochainement aux élus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.